



Groupement de Défense des Intérêts

Station AURON - ST ETIENNE

Les Templiers - 06660 AURON

URBANISME et ENVIRONNEMENT de la STATION d'AURON

AVANT-PROJET DE PROGRAMME
PRESENTE PAR LE GDI AURON- ST ETIENNE

URBANISME

- Mise à jour du CADASTRE et réalisation d'un PLAN DIRECTEUR de la STATION, avant élaboration du nouveau Plan d'occupation des sols (POS).

VOIRIE-CIRCULATION

- Politique de dissuasion du recours à l'automobile :
 - remise en service des navettes (étude d'un financement éventuel par vignette ou cartes forfaitaires) ;
 - réservation dans le POS de chemins piétonniers reliant les différents quartiers de la station ;
 - aménagement ou, à défaut, programmation dans le POS, d'une traversée piétonne entre la place centrale et les tennis.
- Déneigement
 - mise en place de perches à neige pour protection des murets, talus et plantations ;
 - préservation (POS) d'aires urbaines de dégagement ou de stockage de déblais de déneigement.

CONSTRUCTIONS

- Arrêt de l'extension des CARAVANEIGES et édicition de normes de SECURITE et d'ESTHETIQUE (analogues à celles mises en œuvre à ISOLA).
- Construction NOUVELLES : Adoption d'une *CHARTRE MUNICIPALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME* s'inspirant des analyses et recommandations formulées en références (1) et (2) (toitures à couverture de bardeaux de mélèze, façades et balcons bois, etc.).
- Construction ANCIENNES : mise à niveau progressive au fil des travaux de rénovation.

ENVIRONNEMENT URBAIN

- Concertation avec propriétaires privés et copropriétés sur l'aménagement et l'entretien de leurs abords, ainsi que sur la signalisation des immeubles.
- Promotion de mobilier urbain (clôtures, jardinières, panneaux indicateurs, etc.) de fabrication locale.
- Poursuite de la politique de plantations associées à la mise en place de protections (tuteurs), et de dispositifs d'arrosage (points d'eau).



ENVIRONNEMENT MONTAGNARD

- Poursuite de la végétalisation des talus et pistes, à l'image des réalisations précédentes (Colombier) et en cours (Ciavalet), en accordant une priorité particulière aux talus et à la trouée du RIOU, ainsi qu'aux talus de CHASTELLARES.
- Préservation des sentiers et pistes par INTERDICTION (ou RESTRICTION) de circulation et stationnement aux véhicules et cycles à moteur.
- Maîtrise de l'exploitation forestière avec aménagement multi-usages des laies et pistes ;
- Coopération entre aménageurs et usagers des équipements sportifs (pistes et remontées mécaniques).

Références :

- (1) La Tinée - Construire dans le Haut-Pays sans compromettre l'architecture traditionnelle.
Direction Départementale de l'Agriculture des Alpes Maritimes (avec le concours du Conseil Général des Alpes Maritimes).
Juillet 1978 - 40 pages.
- (2) L'architecture rurale française - Comté de Nice.
Corpus des genres, des types et des variantes.
Musée national des arts et traditions populaires (avec le concours de l'Etablissement public régional Provence-Alpes-Côte d'Azur).
Berger Levrault, Paris, novembre 1982, ISBN 2-7013-0478-4, 260 pages.

 J.M.

Ce projet de programme, mis au point par la *Commission Environnement* du *Groupe de défense des intérêts* (GDI) de la Station Auron - St Étienne de Tinée, a été adressé le 22 août 1995 à M. le Maire de St Étienne de Tinée.

Cette démarche, qui n'a pas même fait l'objet d'un accusé de réception, est restée lettre morte, ainsi que le déplorait le Numéro 2 du Bulletin du GDI "*Les Amis de la Haute Tinée*" diffusé en Juillet 1996, qui le reproduisait in extenso en soulignant que :

"Certaines de nos propositions étaient pourtant judicieuses et pertinentes, notamment celles portant sur les dispositions, fort peu coûteuses, à adopter pour le déneigement : ces mesures (mise en place de perches à neige) auraient indiscutablement minimisé les énormes dégâts (bris de barrières, d'arbres d'alignement, de murets, de banquettes, etc..) provoqués l'hiver passé (n.d.r. hiver 1995-1996) par les engins de la DDE, dégâts auxquels la municipalité a dû remédier à ses frais"